



**Armand JUNG**

Député du Bas-Rhin  
Conseiller Général

**M. Nicolas SARKOZY**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
**55-57, rue du Faubourg Saint-Honoré**  
**75008 PARIS**

Strasbourg, le 27 avril 2010

Monsieur le Président de la République,

Le 2 juillet 2007, lors de votre premier déplacement à Strasbourg en tant que Président de la République, vous avez déclaré : « *Il faut montrer que Strasbourg est la capitale de l'Europe et s'en donner les moyens.* »

**Cet engagement fort avait soulevé un immense espoir à Strasbourg et en Alsace.** Ainsi, les professionnels de la Justice, particulièrement concernés par cette annonce, espéraient que **le pôle judiciaire de Strasbourg serait progressivement renforcé** pour jouer un rôle essentiel dans le Grand-Est de la France. **Mais les déconvenues se sont succédées.** En effet, depuis cette date, la révision de la carte judiciaire a été mise en œuvre avec les conséquences suivantes en Alsace :

- En 2007 : amputation des cantons de Hochfelden et de Niederbronn du ressort du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.
- En 2007 : annonce de la **création d'une Juridiction Interrégionale Spécialisée à Nancy** et non pas à Strasbourg comme cela était initialement prévu. Mme Rachida DATI, lorsqu'elle était Garde des Sceaux, avait alors affirmé « (...) *qu'il y avait eu un malentendu et qu'elle [n'avait] jamais donné l'ordre de la création d'une JIRS à Nancy.* » (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace* du 6 novembre 2008.)
- En 2009 : décision de **délocaliser la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Est de Strasbourg vers Nancy.** Ce choix incompréhensible et injustifié a été dénoncé unanimement.
- En 2009 : publication de plusieurs décrets remettant en cause les attributions judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en matière de propriété intellectuelle, de pratiques restrictives de la concurrence et de contestations de nationalité, **attributions transférées au Tribunal de Grande Instance de Nancy.** Malgré la vive protestation de l'Ordre des avocats des

Barreaux de Strasbourg, Saverne, Colmar et Mulhouse et la mobilisation des élus de tous bords, Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Garde des Sceaux, demeure intransigeante. En mars dernier, lors d'un déplacement à Colmar, peu de temps avant les élections régionales, elle aurait néanmoins annoncé que les décrets incriminés pourraient faire l'objet d'une « réécriture » (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace* du 16 mars 2010). Mais pour le moment, **aucune suite concrète n'a été officiellement donnée par la Chancellerie** qui laisse ainsi les avocats alsaciens dans l'incertitude.

**Le statu quo relatif à la transformation du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg**, qui pourrait devenir une véritable Cité Judiciaire urbaine, vient se greffer sur ces différents problèmes d'amputation de compétences. L'Etat a annoncé qu'il débloquerait **54,3 millions d'euros** pour cette opération. Malgré cet engagement et la bonne volonté des collectivités locales, le dossier semble bloqué. Une solution faisant l'unanimité au sein des professionnels de la Justice s'est pourtant dégagée, à savoir la rénovation de l'actuel Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. **Devant l'inertie de la Chancellerie, je souhaite que vous puissiez donner une impulsion nouvelle à ce projet pour qu'il aboutisse enfin.**

La loi sur l'autonomie des Universités a offert à Strasbourg de nouvelles perspectives et je m'en réjouis. Dans ce domaine, vous avez respecté votre engagement de montrer que Strasbourg est la capitale de l'Europe mais aussi le siège d'institutions prestigieuses comme le Parlement européen, le Conseil de l'Europe ou la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

**Néanmoins, en matière judiciaire, la politique menée va malheureusement à l'encontre de l'ambition que vous affichiez en juillet 2007 puisque cette ville est progressivement amputée de ses compétences.**

**La déception est grande. Je souhaite que vous entendiez le message exprimé fortement et solennellement depuis de longs mois par les professionnels de la Justice et les justiciables pour que Strasbourg reste un pôle judiciaire d'excellence.**

Vous remerciant par avance pour votre attention et pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

**Armand JUNG**